

REPUBLIQUE FRANCAISE

Compte administratif 2013



Budgets annexes : état annexe

Conseil municipal du 30 juin 2014



Annexe à la délibération n°8-E 017

STATIONNEMENT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
	A1.2

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Barrière simple B														
20029 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	6 460 587,70 €	4 592 219,77 €	1	28		Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	1 359 966,26 €		5,50	266 912,00 €	0,00 €	17,34%
21011 / MON190035EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	12 274 685,73 €	6 392 633,72 €	1	20		Taux fixe 4.94% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Marge de 0.1%)	Taux fixe 4.94% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Marge de 0.1%)	1 151 660,22 €		4,94	340 146,62 €	0,00 €	24,14%
23003 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	7 000 000,00 €	211 400,16 €	1	35		2,63	2,63	0,00 €	E12M-POST	2,85	43 801,78 €	0,00 €	0,80%
28008 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	1 669 732,45 €	1 365 355,71 €	1	20		Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	404 344,18 €		5,50	79 358,10 €	0,00 €	5,16%
30033 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	5 942 883,53 €	5 561 889,35 €	1	28		2,63	2,63	0,00 €	E12M-POST	2,85	187 853,91 €	0,00 €	21,01%
TOTAL B		33 347 889,41 €	18 123 498,71 €						2 915 970,66 €			918 072,40 €	0,00 €	68,45%
Option d'échange C														
28009 / 282947ds	DEPFA BANK	9 664 006,93 €	8 042 673,09 €	1	19		EURIBOR03M + 0,02	EURIBOR03M + 0,02	0,00 €	3,98	3,98	336 749,58 €	0,00 €	30,38%
28015 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	375 489,00 €	310 432,93 €	1	5		Taux fixe annulable à 4,2 %	Taux fixe annulable à 4,2 %	59 158,81 €		4,20	13 544,70 €	0,00 €	1,17%
TOTAL C		10 039 495,93 €	8 353 106,02 €						59 158,81 €			350 294,28 €	0,00 €	31,55%
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Multiplieur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL		43 387 385,34 €	26 476 604,73 €						2 975 129,47 €			1 268 366,68 €	0,00 €	100,00%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2013

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00 €									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					72 022 354,87 €									
1641 Emprunts en euros (Total)					70 052 374,49 €									
19725 / 479730	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	02/12/1997	18/12/1997	01/01/1999	341 485,80 €	F		5,00	5,02	EUR	A	P	N	A-1
19817 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	24/12/1998	28/12/1999	716 510,38 €	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
19937 / MPH005233EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	198 882,85 €	V	EURIBOR12M	4,59	3,06	EUR	A	P	O	A-1
20029 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	20/11/2000	15/12/2000	01/12/2001	6 460 587,70 €	C	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	5,50	5,70	EUR	T	P	O	B-1
21011 / MON190035EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	26/10/2001	01/12/2001	01/03/2002	12 274 685,73 €	C	Taux fixe 4.94% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Marge de 0.1%)	4,94	5,12	EUR	T	P	O	B-1
22006 / MON260824EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	19/07/2002	01/08/2002	01/08/2003	2 700 000,00 €	C	(4.18*113)/EUR-YEN	3,54	3,67	EUR	A	P	O	F-6
23003 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	24/07/2003	25/07/2003	25/04/2004	7 000 000,00 €	F		3,82	3,49	EUR	A	X	O	A-1
24007 / 45 6000365 92u	CREDIT FONCIER	30/11/2004	13/12/2004	28/02/2005	3 771 083,00 €	F		4,29	4,36	EUR	T	P	O	A-1
25044 / 1504942/Anc1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	28/12/2005	28/12/2006	184 047,94 €	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
27010 / mis253689eur/0268146	DEXIA CREDIT LOCAL (BEI)	26/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	8 000 000,00 €	V	EURIBOR01M	4,78	1,29	EUR	M	P	O	A-1
27015 / 344871ds	DEPFA BANK	22/06/2007	12/12/2007	12/02/2008	873 039,91 €	V	EURIBOR12M	4,90	2,59	EUR	A	X	O	A-1
28008 / MPH016134EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	20/11/2000	01/09/2008	01/12/2008	1 669 732,45 €	C	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	5,50	5,70	EUR	T	P	O	B-1
28009 / 282947ds	DEPFA BANK	15/09/2006	28/03/2008	29/09/2008	9 664 006,93 €	V	EURIBOR03M	4,74	1,06	EUR	T	P	O	A-1
28010 / mis243842eur	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	23/11/2006	01/01/2008	01/01/2009	1 372 581,15 €	V	EURIBOR03M	4,81	1,43	EUR	T	P	O	A-1
28011 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	1 736 184,28 €	F		4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
28012 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	293 233,38 €	F		4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
28013 / 45 2900074 92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/08/2008	30/11/2008	123 780,72 €	F		4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
28014 / 5520818L	CREDIT FONCIER	30/06/2005	30/07/2008	30/07/2009	300 593,03 €	F		3,58	3,67	EUR	A	P	O	A-1
28015 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	375 489,00 €	C	Taux fixe annulable à 4,2 % (exercé à partir du 03/11/2011)	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
30001 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/08/2010	25/10/2010	15/10/2011	1 072 199,00 €	F		1,40	2,61	EUR	A	P	O	A-1
30033 / ar013294	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	24/07/2003	25/04/2010	25/04/2011	5 942 883,53 €	F		1,45	2,53	EUR	A	X	O	A-1
30034 / 45 6267236 92p	CREDIT FONCIER	30/11/2004	30/11/2010	28/02/2011	2 835 155,62 €	F		4,29	4,36	EUR	T	P	O	A-1
30035 / 16849	SOCIETE GENERALE	30/07/2010	30/07/2010	30/01/2011	714 851,75 €	V	TAG06M	0,56	0,25	EUR	S	P	O	A-1
32010 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	31 380,34 €	F		3,98	23,09	EUR	T	C	O	A-1
33018 / MIN281360EUR	LA BANQUE POSTALE	15/12/2013	27/12/2013	01/07/2014	1 400 000,00 €	V	EURIBOR03M	1,98	2,02	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00 €									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					1 969 980,38 €									
19909 / 21.06.99	CREDIT AGRICOLE - CIB	21/06/1999	23/06/1999	21/06/2000	969 980,38 €	F		3,49	4,32	EUR	A	X	O	A-1
25014 / 27.12.05calyon4.5M€	CREDIT AGRICOLE - CIB	15/10/2005	21/12/2006	02/04/2026	1 000 000,00 €	V	TAG06M	3,28	0,60	EUR	S	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00 €									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00 €									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00 €									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00 €									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00 €									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00 €									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00 €									
1687 Autres dettes (Total)					0,00 €									
TOTAL GENERAL					72 022 354,87 €									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013										ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2013 (6)	Capital	Charges d'intérêt (7)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		18 366 578,42 €		48 790 075,18 €					2 422 708,15 €	1 777 262,23 €	243 744,47 €
1641 Emprunts en euros (Total)		18 366 578,42 €		47 713 014,87 €					2 345 661,73 €	1 769 740,12 €	241 698,54 €
19725 / 479730	N	0,00 €		118 635,10 €	4	F		5,00	20 447,57 €	6 954,13 €	5 931,76 €
19817 / 1504942/Anc1084068	N	0,00 €		389 510,32 €	10	F		4,85	29 742,80 €	20 333,77 €	157,43 €
19937 / MPH005233EUR	N	0,00 €		33 737,89 €	1	V	E12M-POST	1,81	15 902,15 €	913,46 €	210,08 €
20029 / MPH016134EUR	N	0,00 €		4 592 219,77 €	15	C	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	5,50	194 246,97 €	266 912,00 €	21 047,67 €
21011 / MON190035EUR	N	0,00 €		6 392 633,72 €	8	C	Taux fixe 4.94% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Marge de 0.1%)	4,94	634 845,46 €	340 146,62 €	26 316,34 €
22006 / MON260824EUR	O	4 550 615,82 €	A-1 ; A-1	2 275 307,91 €	24	V	EURIBOR12M	0,36	48 693,53 €	85 857,16 €	35 024,65 €
23003 / ar013294	O	211 400,16 €	B-1	211 400,16 €	24	C	Taux fixe 2.85% à barrière 5.5% sur Euribor 12 M	2,85	5 009,07 €	43 801,78 €	3 799,21 €
24007 / 45 6000365 92u	N	0,00 €		3 091 242,94 €	21	F		4,29	89 055,28 €	135 014,84 €	11 679,10 €
25044 / 1504942/Anc1084068	N	0,00 €		121 035,12 €	10	F		4,85	9 242,18 €	6 318,45 €	48,92 €
27010 / mis253689eur/0268146	N	0,00 €		6 218 024,61 €	14	V	EURIBOR12M	0,13	326 858,67 €	7 984,39 €	690,72 €
27015 / 344871ds	N	0,00 €		139 661,11 €	0	V	EURIBOR12M	1,71	139 050,01 €	4 823,68 €	770,41 €
28008 / MPH016134EUR	N	0,00 €		1 365 355,71 €	15	C	Taux fixe 5.5% à barrière 6.5% sur Euribor 03 M (Marge de 0.13%)	5,50	57 753,38 €	79 358,10 €	6 257,88 €
28009 / 282947ds	O	8 042 673,09 €	C-1	8 042 673,09 €	13	C	Taux fixe annulable à 3,98 %	3,98	347 684,59 €	336 749,58 €	53,84 €
28010 / mis243842eur	N	0,00 €		1 227 207,21 €	23	V	EURIBOR12M	0,28	31 249,61 €	3 377,21 €	890,68 €
28011 / 45 2900074 92n	N	0,00 €		1 438 936,04 €	16	F		4,22	61 780,96 €	62 361,12 €	5 347,77 €
28012 / 45 2900074 92n	N	0,00 €		243 029,40 €	16	F		4,22	10 434,54 €	10 532,50 €	903,21 €
28013 / 45 2900074 92n	N	0,00 €		102 588,44 €	16	F		4,22	4 404,66 €	4 446,02 €	381,27 €
28014 / 5520818L	N	0,00 €		251 109,79 €	17	F		3,58	10 604,81 €	9 369,38 €	3 770,69 €
28015 / 200810001	N	0,00 €		310 432,93 €	15	C	Taux fixe annulable à 4,2 %	4,20	14 200,94 €	13 544,70 €	2 107,74 €
30001 / 102210	N	0,00 €		924 650,53 €	17	V	TAM	2,72	49 673,01 €	26 869,67 €	5 383,29 €
30033 / ar013294	O	5 561 889,35 €	B-1	5 561 889,35 €	24	C	Taux fixe 2.85% à barrière 5.5% sur Euribor 12 M	2,85	131 787,64 €	187 853,91 €	99 956,42 €
30034 / 45 6267236 92p	N	0,00 €		2 618 194,82 €	21	F		4,29	75 427,28 €	114 353,76 €	9 891,87 €
30035 / 16849	N	0,00 €		615 296,57 €	13	V	TAG06M	0,10	34 428,62 €	643,99 €	575,05 €
32010 / V.Grenoble2012-2022	N	0,00 €		28 242,34 €	9	F		3,98	3 138,00 €	1 219,91 €	191,51 €
33018 / MIN281360EUR	N	0,00 €		1 400 000,00 €	20	V	EURIBOR03M	1,98	0,00 €	0,00 €	311,03 €
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (1)		0,00 €		1 077 060,31 €					77 046,42 €	7 522,11 €	2 045,93 €

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013										ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2013 (6)	Capital	Charges d'intérêt (7)	
19909 / 21.06.99	N	0,00 €		77 060,31 €	0	V	TEC10	4,21	77 046,42 €	6 578,00 €	1 736,02 €
25014 / 27.12.05calyon4.5M€	N	0,00 €		1 000 000,00 €	16	V	TAG12M	0,13	0,00 €	944,11 €	309,91 €
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1681 Autres emprunts (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1687 Autres dettes (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		18 366 578,42 €		48 790 075,18 €					2 422 708,15 €	1 777 262,23 €	243 744,47 €

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture											Primes éventuelles	
	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2013	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument		Dates de règlement	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
												Type de taux (5)	Index de référence (2)				
Taux fixe (total)	12 942 883,53	5 773 289,51						5 773 289,51 €							0,00 €	0,00 €	0,00 €
23003 / ar013294 30033 / ar013294	7 000 000,00 5 942 883,53	211 400,16 5 561 889,35	25/04/2038 25/04/2038		RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	D100470625 D100470625	SWAP SWAP	TAUX TAUX	211 400,16 € 5 561 889,35 €	25/10/2010 25/10/2010	25/04/2023 25/04/2023	C C		25/04/2013 25/04/2013	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
Taux variable simple (total)	9 664 006,93	8 042 673,09						8 042 673,09 €							0,00 €	0,00 €	0,00 €
28009 / 282947ds	9 664 006,93	8 042 673,09	28/09/2026	EURIBOR03M	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	IRS10008622	SWAP	TAUX	8 042 673,09 €	28/03/2008	28/03/2026	C		30/09/2013	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux complexe (total)(2)	5 400 000,00	4 550 615,82						4 550 615,82 €							0,00 €	0,00 €	0,00 €
22006 / MON260824EUR 22006 / MON260824EUR	2 700 000,00 2 700 000,00	2 275 307,91 2 275 307,91	01/08/2037 01/08/2037	YEN YEN	NATIXIS Banque de Financement DEPFA BANK	347091M 311133PL	SWAP SWAP	TAUX TAUX	2 275 307,91 € 2 275 307,91 €	01/08/2005 01/08/2006	01/08/2037 01/08/2037	V V	EURIBOR 12M EURIBOR 12M	01/08/2013 01/08/2013	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
TOTAL	28 006 890,46	18 366 578,42						18 366 578,42 €							0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 31/12/2013.

(5) Indiquer l'indice de référence : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)			434 731,13 €	329 266,44 €		
23003 / ar013294	2,85	0,82	434 731,13 €	329 266,44 €	A - 1	B - 1
30033 / ar013294	2,85	0,82			A - 1	B - 1
Taux variable simple (total)			1 998 064,82 €	950 127,53 €		
28009 / 282947ds	3,98	0,36	1 998 064,82 €	950 127,53 €	A - 1	C - 1
Taux complexe (total)			932 346,40 €	1 224 609,76 €		
22006 / MON260824EUR	0,98	4,90	547 403,92 €	735 143,82 €	F - 6	A - 1
22006 / MON260824EUR	0,36	0,96	384 942,48 €	489 465,94 €	F - 6	A - 1
Total			3 365 142,35 €	2 504 003,73 €		

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.7

A1.7 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	45,73 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	22 313 470,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	4 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	37,15 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	18 123 498,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	2 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	17,12 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	8 353 106,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A 3.1

A 3.1 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DE LA PROVISION OU DE LA DEPRECIATION	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2013	Montant total des provisions constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)			- €	1 200 000,00 €	- €	1 200 000,00 €
<i>Provisions pour litiges au titre du procès HDV Grenoble / Vinci</i>	1 200 000 €	21/10/2013	- €	1 200 000,00 €	- €	1 200 000,00 €
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A 6

A 6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

EXERCICE	NATURE DE LA DEPENSE TRANSFEREE	DUREE DE L'ETALEMENT	DATE DE LA LIBERATION	MONTANT DE LA DEPENSE TRANSFEREE AU COMPTE 481 (I)	MONTANT AMORTI AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS (II)	MONTANT DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE (6812) (III)	SOLDE (1)
2001	Capitalisation indemnité réaménagement parking Schuman	20		868 959,40 €	564 823,71 €	43 448,00 €	304 135,69 €
	TOTAL			868 959,40 €	564 823,71 €	43 448,00 €	304 135,69 €

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	A 8.1

A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coput historique)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX				
B06/2131/BATIMENTS				
29/08/2013	SILO ARLEQUIN	1 566 641,92 €		50
B06/2154/MATERIEL INDUSTRIEL				
04/02/2013	PARKING VAUCANSON/2154	16 156,40 €		10
B06/238/AVANCES & ACOMPTE				
04/10/2013	M13A163/ISERE DOMOTIQUE/SILO VILLENEUVE	21 760,94 €		
30/07/2013	M12A326/AVANCE BLANCHEZ MENUISERIE DU FOREZ/SILO	75 875,65 €		
06/08/2013	M12328/AVANCE EUROSINTEC/SILO 345	14 461,46 €		
25/09/2013	M12331/AVANCE ETS SEDEL/SILO 345	32 213,63 €		
16/04/2013	M12323/AVANCE CAMPENON BERNARD/SILO 345	175 204,53 €		
27/11/2013	CONV 2013CM003/ISERE AMENAGEMENT/ZAC PRESQU'ILE	49 359,00 €		
30/07/2013	M12A324/AVANCE BLANCHEZ MENUISERIE DU FOREZ/SILO	26 433,94 €		
B06/2128/AMENAG TERRAINS				
01/08/2013	PARKING VAUCANSON	1 325,58 €		20
B06/2031/ETUDES				
31/12/2013	ETUDE STATIONNEMENT BERRIAT	1 291,68 €		5
B06/2151/HORODATEURS				
22/10/2013	HORODATEURS	204 801,39 €		20
B06/1311/SUBV EQT R ETAT				
13/11/2013	SUB ETAT DEMOLITION SILO 3,4 ET 5	450 000,00 €		50
B06/1335/NON REALISATION AIRE				
14/10/2013	1 RUE GENERAL MARCHAND	200 701,90 €		40
14/10/2013	8 BIS AVENUE DE VALMY	28 671,70 €		40
17/10/2013	REGUL ANNEES PRECEDENTES	797 761,37 €		47
ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT				
MISE A DISPOSITION				
AFFECTATION				
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE				
DIVERS				
	TOTAL GENERAL	3 662 661,09 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 8.2

A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
CESSIONS A TITRE GRATUIT							
MISE A DISPOSITION							
AFFECTATION							
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE							
MISE A LA REFORME							
B06/2188/AUTRES IMMO CORP							
21/08/2013	PARKING LE DOYEN EUROPOLE / STORES	287,04 €	1	287,04 €	- €		
21/08/2013	TRIEUSE COMPTEUSE < 380 E	375,07 €	1	375,07 €	- €		
21/08/2013	Réfrigérateur Contrôle stationnement Droits Voirie	215,10 €	1	215,10 €	- €		
21/08/2013	BOUILLOIRE	39,80 €	1	39,80 €	- €		
B06/2183/MATERIEL INFORMATIQUE							
21/08/2013	VIDEO PROJECTEUR+FRAIS DE PORT	1 986,41 €	4	1 986,41 €	- €		
21/08/2013	PARKING VERDUN/2183	196,26 €	1	196,26 €	- €		
21/08/2013	POSTE INFORMATIQUE	2 387,22 €	4	2 387,22 €	- €		
21/08/2013	APPAREIL CANON	513,08 €	4	513,08 €	- €		
21/08/2013	INFORMATIQUE	2 624,02 €	4	2 624,02 €	- €		
21/08/2013	POSTE INFORMATIQUE ET IMPRIMAN	1 162,51 €	4	1 162,51 €	- €		
21/08/2013	Portable	1 661,24 €	4	1 661,24 €	- €		
21/08/2013	MATERIEL INFORMATIQUE	966,37 €	4	966,37 €	- €		
21/08/2013	MATERIEL INFORMATIQUE	1 499,08 €	4	1 499,08 €	- €		
21/08/2013	Ecran	571,69 €	4	571,69 €	- €		
21/08/2013	VIDEOPROJECTEUR	2 545,09 €	4	2 545,09 €	- €		
21/08/2013	Logiciel MAPINFO-PRO	3 125,15 €	4	3 125,15 €	- €		
21/08/2013	Mat. informatique	19 818,38 €	4	19 818,38 €	- €		
21/08/2013	Mat. informatique	18 285,56 €	4	18 285,56 €	- €		
21/08/2013	2 PALM ZIRE 2007 < 380 euros	309,50 €	4	309,50 €	- €		
21/08/2013	IMPRIMANTE > 380 E / CONTROLE STATIONNEMENT	813,14 €	4	813,14 €	- €		
21/08/2013	PARKING BERRIAT/2183	78,96 €	1	78,96 €	- €		
21/08/2013	PARKING TERRAY/2183	11,28 €	1	11,28 €	- €		
21/08/2013	PARKING EUROPOLE/2183	376,73 €	1	376,73 €	- €		
21/08/2013	PARKING HOICHE/2183	331,60 €	1	331,60 €	- €		
21/08/2013	secteur 6	2 387,22 €	4	2 387,22 €	- €		
B06/2184/MOBILIER							
21/08/2013	CONTROLE DE STATIONNEMENT	317,91 €	1	317,91 €	- €		
21/08/2013	CONTROLE DE STATIONNEMENT	3 268,37 €	1	3 268,37 €	- €		
21/08/2013	TABLES REFACTOIRE	355,21 €	1	355,21 €	- €		
21/08/2013	MOBILIER CONTROLE STATIONNEMENT / CHAISES	1 349,92 €	1	1 349,92 €	- €		
21/08/2013	MOBILIER DIVERS 2008 / CONTROLE STAT. > 380 E	1 405,16 €	1	1 405,16 €	- €		
21/08/2013	ARMOIRE A RIDEAUX / CONTROLE STATIONNEMENT < 380 E	287,54 €	1	287,54 €	- €		
21/08/2013	MOBILIER CONTROLE STAT	1 064,34 €	8	1 064,34 €	- €		
21/08/2013	MOBILIER ADMINISTRATIF	1 389,76 €	1	1 389,76 €	- €		
21/08/2013	MOBILIER ADMINIST / ARMOIRES	1 148,16 €	1	1 148,16 €	- €		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 8.2

A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
21/08/2013	CONTROLE DE STATIONNEMENT	3 656,60 €	1	3 656,60 €	- €		
21/08/2013	CONTROLE DE STATIONNEMENT	1 271,65 €	1	1 271,65 €	- €		
21/08/2013	FRIGIDAIRE-MICRO ONDE	313,00 €	1	313,00 €	- €		
21/08/2013	MOBILIER PARKING / 2004	735,95 €	1	735,95 €	- €		
21/08/2013	FRIGO + MICRO-ONDES	330,75 €	1	330,75 €	- €		
21/08/2013	Mobilier	6 574,23 €	5	6 574,23 €	- €		
21/08/2013	Mobilier	758,62 €	5	758,62 €	- €		
B06/2031/ETUDES							
21/08/2013	ETUDE 2006 NUMERISATo PLAN PKG	31 825,56 €	5	31 825,56 €	- €		
21/08/2013	ETUDES 2007 : Développement module WEB HARPE	24 105,62 €	5	24 105,62 €	- €		
21/08/2013	Etudes 2001	70 816,99 €	5	70 816,99 €	- €		
21/08/2013	Etudes 2000	23 549,65 €	5	23 549,65 €	- €		
21/08/2013	Etudes 1999	73 350,20 €	5	73 350,20 €	- €		
21/08/2013	Etudes 2004	38 266,02 €	5	38 266,02 €	- €		
B06/205/LOGICIELS							
21/08/2013	Logiciel résidant (hart)	29 784,27 €	5	29 784,27 €	- €		
B06/1318/AUTRES SUBVENTIONS							
24/10/2013	PARTICIP GRENOBLE HABITAT CONTENTIEUX IRVOY	12 541,81 €	20	12 541,81 €	- €		
DOTATIONS							
B06/2151/HORODATEURS							
24/10/2013	HORODATEURS	510 742,91 €	20	510 742,91 €			
24/10/2013	HORODATEURS	68 995,29 €	20	68 995,29 €			
24/10/2013	HORODATEURS	2 506,82 €	20	2 506,82 €			
24/10/2013	HORODATEURS	4 467,06 €	20	4 467,06 €			
24/10/2013	HORODATEURS	27 724,32 €	20	27 724,32 €			
24/10/2013	HORODATEURS	728,41 €	20	728,41 €			
24/10/2013	HORODATEURS	422 643,68 €	20	422 643,68 €			
24/10/2013	HORODATEURS	22 244,40 €	20	22 244,40 €			
24/10/2013	HORODATEURS	104 732,45 €	20	104 732,45 €			
24/10/2013	HORODATEURS	5 503,99 €	20	5 503,99 €			
24/10/2013	HORODATEURS	4 732,50 €	20	4 732,50 €			
24/10/2013	HORODATEURS	35 790,30 €	20	35 790,30 €			
24/10/2013	HORODATEURS	1 883,70 €	20	1 883,70 €			
24/10/2013	HORODATEURS	66 467,70 €	20	66 467,70 €			
24/10/2013	HORODATEURS	3 498,30 €	20	3 498,30 €			
24/10/2013	HORODATEURS	344 079,36 €	20	- €	344 079,36 €		
24/10/2013	HORODATEURS	445 524,35 €	20	445 524,35 €			
24/10/2013	HORODATEURS	80 730,00 €	20	80 730,00 €			
24/10/2013	HORODATEURS	714 074,85 €	20	714 074,85 €			
24/10/2013	HORODATEURS	45 729,88 €	20	45 729,88 €			
24/10/2013	HORODATEURS	117 582,84 €	20	117 582,84 €			
24/10/2013	HORODATEURS	43 754,39 €	20	43 754,39 €			
24/10/2013	HORODATEURS	171 144,56 €	20	171 144,56 €			
24/10/2013	HORODATEURS	26 522,06 €	20	26 522,06 €			
24/10/2013	HORODATEURS	27 785,46 €	20	27 785,46 €			
24/10/2013	HORODATEURS	31 610,90 €	20	31 610,90 €			
24/10/2013	HORODATEURS	5 515,61 €	20	5 515,61 €			
24/10/2013	HORODATEURS	30 500,00 €	20	30 500,00 €			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 8.2

A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
24/10/2013	HORODATEURS	22 492,78 €	20	22 492,78 €			
24/10/2013	HORODATEURS	89 909,34 €	20	89 909,34 €			
24/10/2013	HORODATEURS	186 446,54 €	20	186 446,54 €			
24/10/2013	HORODATEURS	12 849,11 €	20	12 849,11 €			
24/10/2013	HORODATEURS	7 613,01 €	20	7 613,01 €			
24/10/2013	HORODATEURS	22 100,20 €	10	22 100,20 €			
24/10/2013	HORODATEURS	427 775,64 €	10	427 775,64 €			
24/10/2013	HORODATEURS	291 932,47 €	10	291 932,47 €			
24/10/2013	HORODATEURS	490 935,13 €	10	490 935,13 €			
24/10/2013	HORODATEURS	268 418,28 €	20	268 418,28 €			
24/10/2013	HORODATEURS	1 343,22 €	20	1 343,22 €			
24/10/2013	HORODATEURS	242 314,38 €	20	242 314,38 €			
24/10/2013	HORODATEURS	1 435,20 €	20	1 435,20 €			
24/10/2013	HORODATEURS	223,65 €	1	223,65 €			
24/10/2013	HORODATEURS	239 651,49 €	20	239 651,49 €			
24/10/2013	HORODATEURS	204 801,39 €	20	- €	204 801,39 €		
24/10/2013	HORODATEURS	137 858,13 €	20	137 858,13 €			
24/10/2013	HORODATEURS	303,78 €	1	303,78 €			
DIVERS							
TOTAL		6 406 654,62 €				- €	- €

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B 2.1

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2013	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2013)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2013) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 (2)	RESTES A FINANCER (RESTES A FINANCER AU- DELA DE 2013) (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2013
Construction du pavillon de la mobilité Cambridge - ZAC Presqu'île (création)	-	11 310 000,00	11 310 000,00	-	225 000,00	11 260 641,00	49 359,00
Parkings silos Villeneuve (création)	-	14 168 350,00	14 168 350,00	-	6 409 496,94	9 308 947,28	4 859 402,72

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

ACTIVITES ECONOMIQUES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.2

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Option d'échange C														
25002 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	600 470,00 €	333 598,00 €	1	18		TAG 01 M + TAUX fixe annulable à 4,2%	TAG 01 M + TAUX fixe annulable à 4,2%	0,00 €	4,21	4,21	15 757,15 €	0,00 €	14,93%
28016 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	2 300 000,00 €	1 901 508,87 €	1	20				335 545,67 €		4,20	82 965,95 €	0,00 €	85,07%
TOTAL C		2 900 470,00 €	2 235 106,87 €						335 545,67 €			98 723,10 €	0,00 €	100,00%
Multipliateur jusqu'à 3 ou multipliateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Multipliateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL		2 900 470,00 €	2 235 106,87 €						335 545,67 €			98 723,10 €	0,00 €	100,00%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2013

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
A1.3	

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00 €									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					43 655 201,71 €									
1641 Emprunts en euros (Total)					33 711 951,35 €									
19938 / MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	2 347 714,87 €	V	E12M-POST	4,59	2,94	EUR	A	P	O	A-1
19942 / MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	701 265,48 €	V	E12M-POST	4,59	2,94	EUR	A	P	O	A-1
22012 / MPH206448EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	24/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	1 500 000,00 €	C	Taux fixe 3.73% à barrière 7% sur Libor USD 12 M(Postfixé) (Marge de 0.04%)	3,73	2,81	EUR	A	P	O	A-1
23005 / 005516201	CAISSE AGRICOLE SUD RHON. ALP.	19/08/2003	22/10/2003	22/01/2004	2 626 712,00 €	F		4,05	4,11	EUR	T	X	O	A-1
24009 / 45_2900074_92n	CREDIT FONCIER	30/11/2004	13/12/2004	28/02/2005	780 867,60 €	F		4,22	4,29	EUR	T	X	O	A-1
25002 / 1581510M€	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	600 470,00 €	V	EURIBOR12M	2,47	2,31	EUR	A	C	O	A-1
25045 / 1504942/Anct1084068	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	21/12/1998	28/12/2005	28/12/2006	467 670,20 €	F		4,85	4,85	EUR	A	P	O	A-1
26003 / MIS243842EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	23/11/2006	11/12/2006	01/01/2008	3 496 393,00 €	V	EURIBOR12M	3,90	2,92	EUR	T	X	O	A-1
26007 / 16849	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	29/01/2007	1 589 719,35 €	V	EURIBOR06M	3,60	1,84	EUR	S	X	O	A-1
26010 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	31/01/2007	494 440,82 €	V	EURIBOR12M	3,60	2,25	EUR	A	P	O	A-1
27002 / 200725_03CM	CREDIT MUTUEL SUD EST	02/05/2007	01/01/2007	30/06/2007	248 680,27 €	F		4,30	4,31	EUR	A	P	O	A-1
27003 / 200725_02CM	CREDIT MUTUEL SUD EST	02/05/2007	01/01/2007	30/06/2007	446 905,64 €	F		4,25	4,26	EUR	A	P	O	A-1
27021 / 005516201	CAISSE AGRICOLE SUD RHON. ALP.	19/08/2003	22/10/2007	22/01/2008	434 133,62 €	F		4,05	4,11	EUR	T	X	O	A-1
28016 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	2 300 000,00 €	C	Taux fixe annulable à 4,2 %	4,20	4,32	EUR	T	X	O	C-1
29005 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	149 686,84 €	V	EURIBOR12M	1,89	2,29	EUR	A	C	O	A-1
30002 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	26/10/2010	15/10/2011	2 432 213,00 €	V	TAM	1,34	2,61	EUR	A	P	O	A-1
31004 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	13/06/2012	553 423,00 €	V	EURIBOR03M	1,79	2,93	EUR	T	X	O	A-1
31009 / MIN275738eur	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	14/06/2010	13/03/2012	01/04/2012	6 000 000,00 €	V	EURIBOR03M	1,62	2,54	EUR	T	X	O	A-1
32006 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	3 083 696,23 €	F		3,98	4,21	EUR	T	X	O	A-1
32008 / 9016057/3690670	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	23/05/2012	25/07/2012	25/10/2012	3 139 387,43 €	F		4,22	4,29	EUR	T	X	O	A-1
33017 / MIN281360EUR	LA BANQUE POSTALE	15/12/2013	27/12/2013	01/07/2014	318 572,00 €	V	Euribor 03 M + 1.7	1,990	2,040	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00 €									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					9 943 250,36 €									
29010 / XU00312333	CREDIT AGRICOLE - CIB	24/12/2009	29/12/2009	20/10/2010	9 943 250,36 €	V	EURIBOR12M	1,54	1,15	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00 €									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00 €									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00 €									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00 €									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00 €									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00 €									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00 €									
1687 Autres dettes (Total)					0,00 €									
TOTAL GENERAL					43 655 201,71 €									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013										ICN de l'exercice
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2013 (6)	Capital	Charges d'intérêt (7)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
164 Emprunts auprès des établissements de crédit		333 598,00 €		35 140 664,26 €					2 416 908,99 €	760 981,51 €	134 283,71 €
1641 Emprunts en euros (Total)		333 598,00 €		25 900 663,94 €					1 976 909,05 €	668 684,86 €	124 657,62 €
19938 / MPH267581EUR	N	0,00 €		1 059 063,10 €	6	V	URIBOR12M	0,72	156 226,00 €	23 005,83 €	7 077,05 €
19942 / MPH267581EUR	N	0,00 €		317 493,57 €	6	V	URIBOR12M	0,72	37 703,87 €	6 724,01 €	2 121,61 €
23012 / MPH206448EUR	N	0,00 €		829 418,00 €	9	V	URIBOR12M	0,67	70 374,27 €	20 735,89 €	6 276,90 €
23005 / 005516201	N	0,00 €		1 056 663,21 €	5	F		4,05	186 964,98 €	47 581,26 €	8 202,35 €
24009 / 45 2900074 92n	N	0,00 €		587 733,24 €	16	F		4,22	25 234,45 €	25 471,39 €	2 184,30 €
25002 / 15915/10M€	O	333 598,00 €	C-1	333 598,00 €	10	C	Taux fixe annulable à 4,22%	4,21	33 359,00 €	15 757,15 €	8,92 €
25045 / 1504942/Anc1084068	N	0,00 €		307 553,14 €	10	F		4,85	23 484,60 €	16 055,33 €	124,30 €
26003 / MIS243842EUR	N	0,00 €		3 068 018,48 €	23	V	URIBOR03M	0,28	78 124,03 €	8 443,05 €	2 226,70 €
26007 / 18849	N	0,00 €		1 196 109,77 €	13	V	TAG06M	0,22	66 927,74 €	1 251,88 €	1 117,87 €
26010 / 18848	N	0,00 €		387 307,67 €	13	V	URIBOR12M	0,58	19 808,71 €	6 843,86 €	1 908,71 €
27002 / 200725 03CM	N	0,00 €		150 595,60 €	6	F		4,30	18 115,01 €	7 254,56 €	3 255,79 €
27003 / 200725 02CM	N	0,00 €		228 569,45 €	4	F		4,25	40 278,01 €	11 426,02 €	4 884,08 €
27021 / 005516201	N	0,00 €		221 251,77 €	5	F		4,05	39 148,09 €	9 956,63 €	1 717,46 €
28016 / 200810001	N	0,00 €		1 901 508,87 €	15	C	Taux fixe annulable à 4,2%	4,20	86 985,64 €	82 965,95 €	12 910,65 €
29005 / 0904577	N	0,00 €		109 770,36 €	11	V	URIBOR12M	1,27	9 979,12 €	1 468,13 €	112,15 €
30002 / 102210	N	0,00 €		2 097 509,00 €	17	F		2,72	112 679,96 €	60 952,10 €	12 211,65 €
31004 / 00353773/28.11.2011	N	0,00 €		520 276,25 €	19	V	URIBOR03M	1,32	16 946,00 €	6 001,81 €	243,66 €
31009 / MIN275738eur	N	0,00 €		5 519 172,75 €	13	V	URIBOR03M	1,23	385 458,57 €	71 229,08 €	17 405,02 €
32006 / V.Grenoble2012-2022	N	0,00 €		2 775 326,59 €	9	F		3,98	308 369,64 €	119 878,53 €	18 818,77 €
32008 / 9016057/3690670	N	0,00 €		2 815 153,12 €	9	F		4,22	260 741,36 €	125 712,60 €	21 779,90 €
33017 / MIN281360EUR	N	0,00 €		318 572,00 €	20	V	URIBOR03M		0,00 €	0,00 €	70,78 €
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne		0,00 €		9 240 000,32 €					439 999,94 €	92 296,65 €	9 626,09 €
29010 / XU00312333	N	0,00 €		9 240 000,32 €	21	V	URIBOR12M	0,94	439 999,94 €	92 296,65 €	9 626,09 €
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
167 Emprunts et dettes assortis de conditions		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1681 Autres emprunts (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1687 Autres dettes (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		333 598,00 €		35 140 664,26 €					2 416 908,99 €	760 981,51 €	134 283,71 €

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
A1.5	

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture												
	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2013	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date du début de contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument		Dates de règlement	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Type de taux (5)	Index de référence (2)			Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)	0,00 €	0,00 €						0,00 €							0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux variable simple (total)	600 470,00 €	333 598,00 €						333 598,00 €							0,00 €	0,00 €	0,00 €
25002 / 15915/10ME	600 470,00 €	333 598,00 €	27/10/2023	TAG01M	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	IRS1008623.2A	SWAP	TAUX	333 598,00 €	29/10/2007	27/10/2023	C		28/10/2013	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux complexe (total)	0,00 €	0,00 €						0,00 €							0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	600 470,00 €	333 598,00 €						333 598,00 €							0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 31/12/2013.

(5) Indiquer l'indice de référence : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)			0,00 €	0,00 €		
Taux variable simple (total)			115 511,58 €	75 057,60 €		
25002 / 15915/10M€	4,215	0,671	115 511,58 €	75 057,60 €	A - 1	C - 1
Taux complexe (total)			0,00 €	0,00 €		
Total			0,00 €	0,00 €		

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.7

A1.7 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents							
Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	93,64 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	32 905 557,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	2 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	6,36 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	2 235 106,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 8.1
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	

A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX				
B07/2131/BATIMENTS				
23/12/2013	HALLE CORIN	194 586,29 €		40
23/12/2013	PEUPLIERS/13 TREMBLES	1 220,00 €		40
23/12/2013	KIOSQUE PLACE PASTEUR	145 540,43 €		40
23/12/2013	COMMERCE SUD/118 GALERIE ARLEQUIN	139 502,74 €		40
23/12/2013	MAISON FANTIN LATOUR	125 727,56 €		40
23/12/2013	PEUPLIERS/18 BIS & TER TREMBLES	179 455,76 €		40
23/12/2013	PEUPLIERS/1 TREMBLES	100 420,00 €		40
23/12/2013	COMMERCE SUD/108 GALERIE ARLEQUIN	39 165,01 €		40
23/12/2013	PEUPLIERS/22 TREMBLES	1 121,24 €		40
18/01/2013	ALLIBERT/BATIMENT GEODIS	70 439,66 €		40
01/02/2013	COMMERCE SUD/102 GALERIE ARLEQUIN	7 081,00 €		40
07/02/2013	MIN	57 490,32 €		40
11/04/2013	LOCAL PHARMACIE BALADINS	95 700,00 €		40
16/04/2013	CEMOI	4 364,23 €		40
30/04/2013	IMMEUBLE 6 RUE JAY	22 216,45 €		40
04/06/2013	COMMERCE SUD/103 GALERIE ARLEQUIN	5 025,00 €		40
09/07/2013	LES PEUPLIER/13 TREMBLES	3 671,04 €		40
31/10/2013	COMMERCE SUD/52 PLACE GEANTS	4 393,71 €		40
01/02/2013	COMMERCE SUD/51 PLACE DES GEANTS	6 533,92 €		40
13/11/2013	PEUPLIERS/22 RUE DES TREMBLES	3 708,50 €		20
B07/2135/AMENAG CONSTRUCTIONS				
11/07/2013	CHAUFFE EAU/ENSB 100-150 GALERIE DE L'ARLEQUIN	315,57 €		1
15/07/2013	KIOSQUE/ENSB PARC MISTRAL-CLEMENCEAU	19 110,89 €		20
14/11/2013	COMMERCE SUD/53 PLACE DES GEANTS	580,00 €		20
14/11/2013	COMMERCE SUD/51 PLACE DES GEANTS	4 887,89 €		20
B07/1312/SUBV EQPT R REGIONS				
09/10/2013	SUBV REGION TX COMMERCE SUD	40,00 €		1
09/10/2013	SUBV REGION TX COMMERCE SUD	19 960,00 €		39
B07/1315/SUBV EQPT R GROUP COL				
01/03/2013	SUBVENTION METRO	12 948,00 €		40
B07/1318/AUTRES SUBV R				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 8.1
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	

A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
25/03/2013	REVERSEMENT PROVISION ALPEXPO	354 611,00 €		15
19/09/2013	SUBVENTION AGEFIPH/CEMOI	19 136,00 €		40
ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT				
MISE A DISPOSITION				
AFFECTATION				
B07/2131/BATIMENTS				
13/11/2013	ENSEMBLE SAINT BRUNO	599 129,35 €		20
13/11/2013	GEAI/7RUE GEORGES JACQUET	117 586,93 €		20
13/11/2013	GEAI/1 RUE GEORGES JACQUET	59 424,42 €		20
13/11/2013	GEAI/2 RUE LEON SESTIER	188 139,09 €		20
13/11/2013	GEAI/4 RUE LEON SESTIER	183 550,33 €		20
13/11/2013	GEAI/6-8 RUE LEON SESTIER	82 597,65 €		20
13/11/2013	MAISON DU TOURISME	529 234,53 €		20
13/11/2013	MAISON FANTIN LATOUR	730 770,00 €		20
13/11/2013	LA POSTE EAUX CLAIRES	70 612,27 €		20
13/11/2013	ENSEMBLE 71 GENERAL MANGIN	83 222,82 €		20
13/11/2013	LOCAUX ASSOCIATIFS 38 ALEMBERT STOCKAGE	10 051,48 €		20
13/11/2013	ENSEMBLE 9-11 RUE MILLET	17 173,18 €		20
13/11/2013	LOCAL VIDEOCOMMUNICATION ILE VERTE	1 049,75 €		20
13/11/2013	ENSEMBLE 22 JEAN PERROT	13 242,09 €		20
13/11/2013	MAISON DES HABITANTS CAPUCHE	15 434,69 €		20
13/11/2013	IMMEUBLE 12 GENIN	29 748,73 €		20
13/11/2013	LA BOBINE	289 073,79 €		20
13/11/2013	20 RUE BARNAVE	33 246,08 €		20
13/11/2013	ENSEMBLE COLONEL DUMONT	3 927 146,55 €		20
13/11/2013	PARKING LES TROUBADOURS	514,05 €		20
13/11/2013	COMMERCE SUD/102 GALERIE ARLEQUIN	15 594,76 €		20
13/11/2013	COMMERCE SUD/101 GALERIE ARLEQUIN	5 141,14 €		20
13/11/2013	COMMERCE SUD/101 BIS GALERIE ARLEQUIN	4 284,29 €		20
13/11/2013	COMMERCE SUD/103 GALERIE ARLEQUIN	4 284,29 €		20
13/11/2013	COMMERCE SUD/117 GALERIE ARLEQUIN	7 283,28 €		20
13/11/2013	COMMERCE SUD/51 PLACE DES GEANTS	35 829,41 €		20

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 8.1
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	

A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
13/11/2013	COMMERCES SUD/53 PLACE DES GEANTS	9 377,70 €		20
13/11/2013	COMMERCES SUD/52 PLACE DES GEANTS	29 329,50 €		20
13/11/2013	COMMERCES SUD/66 PLACE DES GEANTS	27 750,33 €		20
13/11/2013	ENSEMBLE CHAVANT	509 217,94 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/12 RUE DES TREMBLES	2 134,61 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/18 TER RUE DES TREMBLES	6 168,78 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/18 BIS RUE DES TREMBLES	2 008,02 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/17 RUE MARIE REYNOARD	1 890,43 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/20 BIS RUE DES TREMBLES	2 297,46 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/26 RUE DES TREMBLES	3 798,95 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/25 RUE DES TREMBLES	9 045,12 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/13 RUE DES TREMBLES	8 502,42 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/14 RUE DES TREMBLES	2 315,55 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/13 RUE MARIE REYNOARD	850,25 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/1 RUE DES TREMBLES	9 768,73 €		20
13/11/2013	PEUPLIERS/13 BIS RUE MARIE REYNOARD	868,34 €		20
B07/2115/TERRAINS BATIS				
13/11/2013	MAISON FANTIN LATOUR	20 676,66 €		
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE				
DIVERS				
TOTAL GENERAL		9 338 317,95 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 8.2

A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
CESSIONS A TITRE A ONEREUX							
CESSIONS A TITRE GRATUIT							
MISE A DISPOSITION							
AFFECTATION							
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE							
MISE A LA REFORME							
B07/2188/MATERIEL DIVERS							
21/08/2013	MOBILIER ELECTROMENAGER PEPINIERE POLYNOME 2009	227,78 €	1	227,78 €	- €		
B07/2183/MATERIEL BUREAU							
21/08/2013	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	2 613,00 €	8	2 613,00 €	- €		
B07/2183/MAT INFORMATIQUE							
21/08/2013	MATERIEL BUREAU/ MATERIEL INFO	219,90 €	1	219,90 €	- €		
21/08/2013	VIDEOPROJECTEUR	370,00 €	1	370,00 €	- €		
21/08/2013	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	375,42 €	1	375,42 €	- €		
21/08/2013	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	291,81 €	1	291,81 €	- €		
B07/2184/MOBILIER							
21/08/2013	CENTRE SANTE MISTRAL	703,01 €	10	703,01 €	- €		
21/08/2013	ALPES CONGRES mobilier 2000	94 886,52 €	10	94 886,52 €	- €		
21/08/2013	ALPES CONGRES mobilier 1999	54 701,00 €	10	54 701,00 €	- €		
21/08/2013	ALPEXPO mobilier2000	355 521,16 €	10	355 521,16 €	- €		
21/08/2013	ALPEXPO Mobilier1999	139 276,48 €	10	139 276,48 €	- €		
21/08/2013	CENTRE SANTE MISTRAL	4 781,69 €	10	4 781,69 €	- €		
21/08/2013	MOBILIER POLYNOME < 380 euros	99,78 €	1	99,78 €	- €		
21/08/2013	CENTRE SANTE MISTRAL	171,38 €	1	171,38 €	- €		
B07/2154/MATERIEL INDUSTRIEL							
21/08/2013	ALPEXPO materiel	1 590,02 €	10	1 590,02 €	- €		
21/08/2013	ALPEXPO materiel 2000	7 019,16 €	10	7 019,16 €	- €		
21/08/2013	ALPES CONGRES materiel 1999	41 495,70 €	10	41 495,70 €	- €		
21/08/2013	ALPES CONGRES materiel 2000	492,41 €	10	492,41 €	- €		
B07/205/LOGICIELS BUREAUTIQUES							
21/08/2013	ACQUISITION DES MARQUES	812 199,58 €	5	812 199,58 €	- €		
21/08/2013	DROITS ENTREE VAUCANSON	121 959,21 €	5	121 959,21 €	- €		
B07/1317/SUBV EQPT R CEE							
21/08/2013	CS MISTRAL 2005	4 336,07 €	15	4 336,07 €	- €		
21/08/2013	CS MISTRAL 2004	82 385,31 €	15	82 385,31 €	- €		
21/08/2013	CS MISTRAL 2003	60 980,00 €	15	60 980,00 €	- €		
B07/1318/AUTRES SUBV R							
21/08/2013	CENTRE SANTE MISTRAL / SUBV TRANSFERT 2005	31 951,50 €	15	31 951,50 €	- €		
B07/1312/SUBV EQPT R REGIONS							
21/08/2013	SUBV REGION / CENTRE SANTE MISTRAL 2003	100 334,45 €	15	100 334,45 €	- €		
21/08/2013	SUBV REGION CENTRE SANTE MISTRAL 2004	25 083,61 €	15	25 083,61 €	- €		
DIVERS							
B07/2131/BATIMENTS							
08/08/2013	COMMERCE 5 RUE MADELEINE	23 000,00 €	40		16 000,00 €		
08/08/2013	COMMERCE 42 RUE ST LAURENT	24 000,00 €	40		16 800,00 €		
08/08/2013	10 QUAI PERRIERE	21 952,66 €	40		15 376,66 €		
TOTAL		2 013 018,61 €				- €	- €

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B 2.1

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2013	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2013)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2013) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 (2)	RESTES A FINANCER (RESTES A FINANCER AU-DELA DE 2013) (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2013
Travaux de rénovation et de mise aux normes du MIN	3 000 000,00	- 284 625,21	2 715 374,79	2 715 374,79	-	CLOTUREE	-
Cémoi : Travaux de rénovation	6 404 000,00	- 5 868,03	6 398 131,97	6 269 988,69	70 000,00	68 678,89	59 464,39
Cémoi : Aménagement intérieur des locaux	850 000,00	-	850 000,00	33 336,76	600 000,00	579 029,78	237 633,46
Alpexpo : Programme de travaux d'investissement	11 800 000,00	-	11 800 000,00	8 018 589,93	250 000,00	3 687 359,66	94 050,41

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Etat constaté - VILLE DE GRENOBLE - montants en Euros

récapitulation par programme	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2013	ICNE	INTÉRÊT (1)	AMORT	ANNUITÉ
Programme = ALLIBERT	11 690 270 €	10 802 010 €	25 347 €	149 187 €	633 332 €	782 520 €
Programme = ALPES CONGRES	1 633 901 €	1 119 796 €	2 691 €	8 767 €	61 081 €	69 848 €
Programme = ALPEXPO	12 984 268 €	10 214 147 €	46 863 €	271 769 €	814 589 €	1 086 358 €
Programme = B.VIALLET, BOUCHAYER VIALLET	434 134 €	221 252 €	1 717 €	9 957 €	39 148 €	49 105 €
Programme = CEMOI	8 180 564 €	6 359 871 €	22 136 €	133 240 €	415 534 €	548 773 €
Programme = COMMERCES SUD	539 924 €	496 455 €	1 349 €	7 607 €	25 251 €	32 857 €
Programme = GEAI	116 117 €	71 947 €	452 €	1 605 €	5 448 €	7 053 €
Programme = HALLE CORIN	46 000 €	38 030 €	258 €	1 659 €	1 740 €	3 399 €
Programme = KIOSQUES	220 308 €	189 606 €	1 054 €	6 331 €	10 567 €	16 898 €
Programme = L.DIFFUS, LOCAUX DIFFUS	260 613 €	163 814 €	1 011 €	3 623 €	12 368 €	15 991 €
Programme = MIN, MIN	5 100 953 €	3 621 739 €	22 868 €	111 774 €	279 464 €	391 238 €
Programme = MINATEC	407 524 €	226 405 €	7 €	1 770 €	22 640 €	24 410 €
Programme = PEUPLIERS	1 216 495 €	1 077 366 €	4 731 €	25 133 €	60 110 €	85 243 €
Programme = ROCHEFORT	824 132 €	538 227 €	2 982 €	15 289 €	35 638 €	50 927 €
TOTAL (1) : Budget 07 - ACTIVITES ECONOMIQUES	43 655 202 €	35 140 664 €	133 468 €	747 710 €	2 416 909 €	3 164 619 €

(1) - Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111.

LOCAUX CULTURELS

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2013 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
28017 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	376 641,00	311 385,27	1	4,75		Taux fixe annulable à 4,2 %	Taux fixe annulable à 4,2 %	48 736,62		4,20	13 662,15	0,00	100,00
TOTAL C		376 641,00	311 385,27						48 736,62			13 662,15	0,00	100,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		376 641,00	311 385,27						48 736,62			13 662,15	0,00	100,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2013

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remb anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					24 318 823,81									
1641 Emprunts en euros (Total)					24 318 823,81									
21016 / 1002217	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	15/11/2001	30/11/2001	01/12/2002	1 524 490,00	V	LIVRET A	3,00	2,50	EUR	A	P	O	A-1
22016 / 1015167	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	19/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	4 177 805,00	V	LIVRET A	3,25	2,65	EUR	A	P	O	A-1
25048 / conv.16.12.05	CREDIT AGRICOLE - CIB	16/12/2005	20/12/2005	20/04/2006	9 395 351,43	F		3,81	3,86	EUR	A	C	N	A-1
26011 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	31/01/2007	1 923 444,60	V	EURIBOR12M	3,60	1,58	EUR	A	P	O	A-1
27005 / 319735ds 14.5m€	DEPFA BANK	22/06/2007	02/07/2007	02/07/2008	3 516 084,70	V	EURIBOR12M	4,53	2,15	EUR	T	X	O	A-1
28017 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	376 641,00	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	4,33	EUR	T	X	O	C-1
29006 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	591 932,08	V	EURIBOR12M	1,89	1,63	EUR	A	C	O	A-1
31005 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	13/06/2012	340 513,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,22	EUR	T	X	O	A-1
32007 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	741 820,00	F		3,98	4,10	EUR	T	X	O	A-1
33019 / MIN281360EUR	LA BANQUE POSTALE	15/12/2013	27/12/2013	01/07/2014	1 730 742,00	V	EURIBOR03M	1,98	2,02	EUR	T	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					24 318 823,81									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013										ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)	Capital	Charges d'intérêt (7)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		17 613 935,51					1 025 326,80	461 320,34	279 788,19
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		17 613 935,51					1 025 326,80	461 320,34	279 788,19
21016 / 1002217	N	0,00		703 572,14	7,92	V	LIVRET A	2,25	79 463,82	17 618,31	1 319,20
22016 / 1015167	N	0,00		2 844 073,12	14,00	V	LIVRET A	2,50	154 735,49	74 970,22	71 101,83
25048 / conv.16.12.05	N	0,00		7 106 788,52	16,30	F		3,81	292 406,97	285 449,66	191 156,75
26011 / 16848	N	0,00		1 506 681,69	13,16	V	EURIBOR12M	1,65	77 058,63	26 623,60	7 425,13
27005 / 319735ds 14.5m€	N	0,00		1 988 852,95	5,50	V	EURIBOR03M	0,22	283 346,63	4 659,71	1 130,88
28017 / 200810001	N	0,00		311 385,27	14,84	C	Taux fixe annuitable à 4,2%	4,20	14 244,51	13 662,15	2 114,73
29006 / 0904577	N	0,00		434 083,52	10,92	V	EURIBOR12M	1,23	39 462,14	5 805,67	443,49
31005 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		320 118,30	18,96	V	EURIBOR03M	1,12	10 426,61	3 692,81	156,99
32007 / V.Grenoble2012-2022	N	0,00		667 638,00	8,83	F		3,98	74 182,00	28 838,21	4 527,08
33019 / MIN281360EUR	N	0,00		1 730 742,00	20,25	V	EURIBOR03M	1,98	0,00	0,00	384,51
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (1)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		17 613 935,51					1 025 326,80	461 320,34	279 788,19

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.7

A1.7 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	98,23 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	17 302 550,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	1,77 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	311 385,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 8.1
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	

A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX				
B08/2131/BATIMENTS				
01/02/2013	MC2 / TRAVAUX 2013	115 350,41 €		40
B08/238/AVANCES SUR IMMO CORPO				
28/01/2013	M11A495/SAM/SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	23 799,94 €		
B08/1311/SUBV EQUIPT ETAT				
09/01/2013	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	468 507,71 €		
B08/1312/SUBV EQUIPT REGIONS				
10/12/2013	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	329 638,96 €		
B08/1313/SUBV EQUIPT DEPT				
10/12/2013	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	138 121,00 €		
07/01/2013	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	217 800,00 €		
ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT				
MISE A DISPOSITION				
AFFECTATION				
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE				
DIVERS				
TOTAL GENERAL		1 293 218,02 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B 2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2013	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2013)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2013) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 (2)	RESTES A FINANCER (RESTES A FINANCER AU- DELA DE 2013) (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2013
Salle de musiques amplifiées	8 586 435,52	550 000,00	9 136 435,52	2 776 966,29	4 527 217,00	3 037 122,78	3 322 346,45

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

SELF CLEMENCEAU

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2013 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
28018 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	26 000,00	21 495,37	1	4,75		Taux fixe annulable à 4,2 %	Taux fixe annulable à 4,2 %	3 364,48		4,20	937,88	0,00	100,00
TOTAL C		26 000,00	21 495,37						3 364,48			937,88	0,00	100,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		26 000,00	21 495,37						3 364,48			937,88	0,00	100,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2013

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					533 950,79									
1641 Emprunts en euros (Total)					120 453,18									
26013 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	31/01/2007	22 921,18	V	EURIBOR12M	3,60	1,58	EUR	A	P	O	A-1
28018 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	26 000,00	C	Taux fixe annulable à 4,2 %	4,20	4,32	EUR	T	X	N	C-1
29007 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	25 000,00	V	EURIBOR12M	1,89	2,17	EUR	A	C	O	A-1
30004 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	26/10/2010	15/10/2011	30 000,00	V	TAM	1,34	2,61	EUR	A	P	O	A-1
31006 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	13/06/2012	16 532,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,17	EUR	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					413 497,61									
22007 / 23.12.98.764903019	CREDIT AGRICOLE - CIB	23/12/1998	01/01/2002	23/03/2002	413 497,61	V	E12M-POST	3,68	2,72	EUR	T	X	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					533 950,79									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)
(5) Taux initial du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013										ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2013 (6)	Capital	Charges d'intérêt (7)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		99 196,88					39 922,52	2 473,00	411,06
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		99 196,88					5 464,34	2 431,45	411,06
26013 / 16848	N	0,00		17 954,75	13,16	V	EURIBOR12M	1,65	918,28	317,27	88,48
28018 / 200810001	N	0,00		21 495,37	14,84	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	983,32	937,88	145,95
29007 / 0904577	N	0,00		18 333,32	10,92	V	EURIBOR12M	1,23	1 666,67	245,20	18,73
30004 / 102210	N	0,00		25 871,61	16,79	F		2,72	1 389,85	751,81	150,62
31006 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		15 541,83	18,96	V	EURIBOR03M	1,12	506,22	179,29	7,28
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (1)		0,00		0,00					34 458,18	41,55	0,00
22007 / 23.12.98.764903019	N	0,00		0,00	0,00	V	TAG03M	0,17	34 458,18	41,55	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		99 196,88					39 922,52	2 473,00	411,06

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	78,33 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	77 701,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	21,67 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	21 495,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	

A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX				
B10/21318/BATIMENTS				
31/12/2013	SELF CLEMENCEAU	96 972,57 €		15
B10/2158/MATERIEL CUISINE				
26/08/2013	OUTILLAGE/ENSEMBLE PARC MISTRAL-CLEMENCEAU	714,00 €		5
B10/2183/MATERIEL INFORMA				
02/12/2013	INFORMATIQUE	730,15 €		4
B10/2188/EQUIPEMENT CUISINE				
18/04/2013	MEUBLE REFRIGERE/ENSEMBLE PARC MISTRAL-CLEMENCEAU	15 800,00 €		5
26/04/2013	PLATEAU TOURNANT EPLUCHEUSE	425,00 €		5
ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT				
MISE A DISPOSITION				
AFFECTATION				
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE				
DIVERS				
TOTAL GENERAL		114 641,72 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 10.2

A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
CESSIONS A TITRE A ONEREUX							
CESSIONS A TITRE GRATUIT							
MISE A DISPOSITION							
AFFECTATION							
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE							
MISE A LA REFORME							
B10/2188/EQUIPEMENT CUISINE							
21/08/2013	FOUR SELF	9 436,50 €	5	9 436,50 €	- €		
21/08/2013	COMBINE CUTTER/COUPE LEGUME	1 977,42 €	5	1 977,42 €	- €		
21/08/2013	BAIN-MARIE DE TABLE	235,00 €	1	235,00 €	- €		
21/08/2013	PIANO ELECTRIQUE (plaque de cui	5 990,00 €	5	5 990,00 €	- €		
21/08/2013	ARMOIRE DE REFROIDISSEMENT	3 340,00 €	5	3 340,00 €	- €		
21/08/2013	EQUIPEMENT CUISINE - SELF 2007 >380 Euros	3 791,11 €	5	3 791,11 €	- €		
21/08/2013	PLAQUE ELECTRIQUE < 380E	351,17 €	1	351,17 €	- €		
21/08/2013	REGULARISATION MANDATS 2006	1 031,10 €	5	1 031,10 €	- €		
21/08/2013	CONTAINERS + VAISSELLE < 380 E	983,29 €	1	983,29 €	- €		
B10/2183/MATERIEL INFORMA							
21/08/2013	ONDULEUR	3 646,95 €	4	3 646,95 €	- €		
B10/2158/MATERIEL CUISINE							
21/08/2013	Sauteuses	8 415,19 €	5	8 415,19 €	- €		
21/08/2013	Friteuse	14 927,81 €	5	14 927,81 €	- €		
21/08/2013	Bac de salage	1 737,92 €	7	1 737,92 €	- €		
21/08/2013	Plaque électrique	1 768,41 €	7	1 768,41 €	- €		
21/08/2013	Marmite bain marie	4 436,27 €	7	4 436,27 €	- €		
21/08/2013	Cuiseur a vapeur	6 814,47 €	7	6 814,47 €	- €		
21/08/2013	Four combine CG	9 451,84 €	7	9 451,84 €	- €		
21/08/2013	Armoire positive	2 942,27 €	7	2 942,27 €	- €		
21/08/2013	Armoire negative	2 119,04 €	7	2 119,04 €	- €		
21/08/2013	Cellule de refroidissement	6 860,21 €	7	6 860,21 €	- €		
21/08/2013	Four de remise en temperature	5 823,55 €	7	5 823,55 €	- €		
21/08/2013	Batteur melangeur	4 832,63 €	7	4 832,63 €	- €		
21/08/2013	Plonge avec douchette	1 859,88 €	7	1 859,88 €	- €		
21/08/2013	Casier batterie	769,87 €	7	769,87 €	- €		
21/08/2013	Robot multifonctions	3 117,58 €	7	3 117,58 €	- €		
21/08/2013	Trancheur électrique	1 143,37 €	7	1 143,37 €	- €		
21/08/2013	Ouvre boîte électrique	496,98 €	7	496,98 €	- €		
21/08/2013	Plonge avec douchette	1 600,71 €	7	1 600,71 €	- €		
21/08/2013	Essoreuse	2 515,41 €	7	2 515,41 €	- €		
21/08/2013	Eplucheuse	2 271,49 €	7	2 271,49 €	- €		
21/08/2013	Machine a laver	17 623,11 €	7	17 623,11 €	- €		
21/08/2013	Table entree machine	3 201,12 €	7	3 201,12 €	- €		
21/08/2013	Table sortie machine	762,25 €	7	762,25 €	- €		
21/08/2013	Table de tri	1 097,63 €	7	1 097,63 €	- €		
21/08/2013	Meuble a plateaux	4 283,82 €	7	4 283,82 €	- €		
21/08/2013	Vitrine refrigerée	5 793,06 €	7	5 793,06 €	- €		
21/08/2013	Vitrine haute	5 594,88 €	7	5 594,88 €	- €		
21/08/2013	Meuble bain marie a eau	6 265,65 €	7	6 265,65 €	- €		
21/08/2013	Distributeur d'assiettes mobil	3 567,31 €	5	3 567,31 €	- €		
21/08/2013	Meuble neutre	2 058,06 €	5	2 058,06 €	- €		
21/08/2013	Meuble entrees	7 851,12 €	7	7 851,12 €	- €		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 10.2

A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
21/08/2013	Vitrine refrigerée desse	11 387,94 €	7	11 387,94 €	- €		
21/08/2013	Meuble maintient temperature	3 811,23 €	7	3 811,23 €	- €		
21/08/2013	Meuble neutre	2 576,39 €	7	2 576,39 €	- €		
21/08/2013	Meuble bain marie	4 390,53 €	7	4 390,53 €	- €		
21/08/2013	Vitrine haute presentoir	849,14 €	7	849,14 €	- €		
21/08/2013	Machine a paillettes	3 658,78 €	7	3 658,78 €	- €		
21/08/2013	Four a pizza	3 778,75 €	7	3 778,75 €	- €		
21/08/2013	Friteuses'	8 750,57 €	5	8 750,57 €	- €		
21/08/2013	Grill	4 039,90 €	7	4 039,90 €	- €		
21/08/2013	Etuve	986,35 €	7	986,35 €	- €		
21/08/2013	Ensemble meuble caisse	12 020,61 €	5	12 020,61 €	- €		
21/08/2013	Chambre froide legumes	1 417,78 €	7	1 417,78 €	- €		
21/08/2013	Chambre froide produits	1 417,78 €	7	1 417,78 €	- €		
21/08/2013	Chambre froide B.O.F	1 279,05 €	7	1 279,05 €	- €		
21/08/2013	Chambre froide viandes	1 277,52 €	7	1 277,52 €	- €		
21/08/2013	Chambre froide surgesles	2 925,50 €	7	2 925,50 €	- €		
21/08/2013	Preparations froides	1 951,35 €	7	1 951,35 €	- €		
21/08/2013	Local de stockage de poubelle	1 577,85 €	7	1 577,85 €	- €		
21/08/2013	Table de chef	629,31 €	7	629,31 €	- €		
21/08/2013	Table de travail central	817,13 €	7	817,13 €	- €		
21/08/2013	Table de chef avec douchette	811,03 €	7	811,03 €	- €		
21/08/2013	Armoire de rangement	900,97 €	7	900,97 €	- €		
21/08/2013	Table de travail central	512,23 €	7	512,23 €	- €		
21/08/2013	Table de debotage	2 530,65 €	7	2 530,65 €	- €		
21/08/2013	Table adossee	419,23 €	7	419,23 €	- €		
21/08/2013	Fontaine refrigerée	1 737,92 €	7	1 737,92 €	- €		
21/08/2013	Lave batterie	10 854,37 €	7	10 854,37 €	- €		
21/08/2013	Marmite chauffe direct	4 558,23 €	7	4 558,23 €	- €		
21/08/2013	Marmite bain marie 260L	6 250,41 €	7	6 250,41 €	- €		
21/08/2013	Sauteuse basculante	6 372,37 €	7	6 372,37 €	- €		
21/08/2013	Marmite chauffe directe	4 558,23 €	7	4 558,23 €	- €		
21/08/2013	Autolaveuse	3 506,33 €	7	3 506,33 €	- €		
21/08/2013	Lave vaisselle	3 003,25 €	7	3 003,25 €	- €		
21/08/2013	Four mixte	17 592,62 €	7	17 592,62 €	- €		
21/08/2013	Table de chef avec douchette	811,00 €	1	811,00 €	- €		
21/08/2013	Equipement interieur chambre f	4 970,00 €	1	4 970,00 €	- €		
21/08/2013	Petit materiel divers	8 388,00 €	1	8 388,00 €	- €		
21/08/2013	Vaisselle	8 388,00 €	1	8 388,00 €	- €		
21/08/2013	Plateaux	6 280,00 €	1	6 280,00 €	- €		
21/08/2013	Caisson lumineux	6 760,00 €	1	6 760,00 €	- €		
21/08/2013	Système informatique	26 984,39 €	5	26 984,39 €	- €		
21/08/2013	Reevaluateur cartes	6 866,91 €	7	6 866,91 €	- €		
21/08/2013	Table de Travail central	11,99 €	1	11,99 €	- €		
TOTAL GENERAL		375 397,04 €					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013	C 1.1

C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinets							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché territorial	A						
Adjoint administratif	C	1		1			
TECHNIQUE							
Ingénieur territorial	A						
Technicien territorial	B	1		1			
Adjoint technique territorial	C	8		8	12		12
Agent de maîtrise	C	2		2	2		2
MEDICO-SOCIALE							
SOCIALE							
MEDICO-TECHNIQUE							
SPORTIVE							
CULTURELLE							
ANIMATION							
POLICE MUNICIPALE							
EMPLOIS NON CITES (5)							
TOTAL GENERAL		12		12	14	0	14

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013	C 1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2013	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Activité Physique et Sportive	A	SP : Sportif			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	SP : Sportif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	C	SP : Sportif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
Activité Physique et Sportive	-					
Administrative	A	ADM : Administratif			Article 47 : recrutement direct sur emploi fonctionnel	
	A	ADM : Administratif			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	A	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	A	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	A	ADM : Administratif			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	A	ADM : Administratif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	A	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	A	ADM : Administratif			Article 38 : travailleurs handicapés	
	A	OTR : Mission non rattachable à une filière			Article 110 : collaborateurs de groupes de cabinets	
	A	OTR : Mission non rattachable à une filière			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	ADM : Administratif			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	B	ADM : Administratif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	B	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	ADM : Administratif			Article 38 : travailleurs handicapés	
	C	ADM : Administratif			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	ADM : Administratif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
Administrative	-					
Animation	B	ANIM : Animation			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	B	ANIM : Animation			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	ANIM : Animation			Article 38 : travailleurs handicapés	
	B	ANIM : Animation			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	ANIM : Animation			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	ANIM : Animation			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
Animation	-					
Culturelle	A	CULT : Culturel			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	A	CULT : Culturel			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	CULT : Culturel			article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel	
	B	CULT : Culturel			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	B	CULT : Culturel			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	B	CULT : Culturel			Article 38 : travailleurs handicapés	
	B	CULT : Culturel			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	C	CULT : Culturel			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
Culturelle	-					
Sanitaire et Sociale	A	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	A	MS : Médico-Social			Article 3-3 : besoin permanent	
	A	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	B	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	B	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	MS : Médico-Social			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013	C 1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2013	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Sanitaire et Sociale	C	MS : Médico-Social			Article 38 : travailleurs handicapés	
Technique	A	TECH : Technique			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	A	TECH : Technique			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	A	TECH : Technique			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	TECH : Technique			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	TECH : Technique			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	C	TECH : Technique			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	TECH : Technique			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	C	TECH : Technique			Article 3-3 : besoin permanent	
	C	TECH : Technique			Article 38 : travailleurs handicapés	
	C	TECH : Technique			Article 3-3 : besoin permanent	
	C	TECH : Technique			Article 38 : travailleurs handicapés	
Technique	-					
TOTAL GENERAL	-					

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

- TECH : Technique
- URB : Urbanisme
- S : Social
- MS : Médico-Social
- MT : Médico-Technique
- SP : Sportif
- CULT : Culturel
- ANIM : Animation
- PM : Police
- OTR : Mission non rattachable à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépende de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

TEISSEIRE - JEUX OLYMPIQUES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2013 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2013

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					460 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					460 000,00									
26014 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	31/01/2007	460 000,00	V	EURIBOR12M	3,60	1,58	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					460 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013										ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)	Capital	Charges d'intérêt (7)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		360 329,40					18 428,89	6 367,15	1 775,75
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		360 329,40					18 428,89	6 367,15	1 775,75
26014 / 16848	N	0,00		360 329,40	13,16	V	EURIBOR12M	1,65	18 428,89	6 367,15	1 775,75
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (1)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		360 329,40					18 428,89	6 367,15	1 775,75

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	360 329,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

MISTRAL - EAUX CLAIRES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file (1)	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Option d'échange C														
25006 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	20 761,00 €	11 537,00 €	1	18		TAG01M + 0,07	TAG01M + 0,07	0,00 €	4,21	4,21	544,83 €	0,00 €	100,00%
TOTAL C		20 761,00 €	11 537,00 €						0,00 €			544,83 €	0,00 €	100,00%
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00 €	0,00 €						0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL		20 761,00 €	11 537,00 €						0,00 €			544,83 €	0,00 €	100,00%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2013

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00 €									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					60 716,06 €									
1641 Emprunts en euros (Total)					60 716,06 €									
25006 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	20 761,00 €	V	EURIBOR12M + 0,04	2,47	2,31	EUR	A	C	O	A-1
25012 / 248557ds 8836000M€	DEPFA BANK	22/12/2005	28/12/2005	18/04/2006	39 955,06 €	V	EURIBOR03M + 0,04	2,54	2,18	EUR	T	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00 €									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					0,00 €									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00 €									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00 €									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00 €									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00 €									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00 €									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00 €									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00 €									
1687 Autres dettes (Total)					0,00 €									
TOTAL GENERAL					60 716,06 €									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2013 (6)	Capital	Charges d'intérêt (7)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		11 537,00 €		34 966,45 €					4 124,56 €	608,52 €	15,58 €
1641 Emprunts en euros (Total)		11 537,00 €		34 966,45 €					4 124,56 €	608,52 €	15,58 €
25006 / 15915/10M€	O	11 537,00 €	C-1	11 537,00 €	10	V	EURIBOR12M	4,21	1 153,00 €	544,83 €	0,31 €
25012 / 248557ds 8836000M€	N	0,00 €		23 429,45 €	5	V	EURIBOR03M	0,26	2 971,56 €	63,69 €	15,27 €
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (1)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1681 Autres emprunts (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
1687 Autres dettes (Total)		0,00 €		0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		11 537,00 €		34 966,45 €					4 124,56 €	608,52 €	15,58 €

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture												
	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2013	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date du début de contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument		Dates de règlement	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Type de taux (5)	Index de référence (2)			Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)	0,00 €	0,00 €						0,00 €						0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Taux variable simple (total)	20 761,00 €	11 537,00 €						11 537,00 €						0,00 €	0,00 €	0,00 €	
25006 / 15915/10M€	20 761,00 €	11 537,00 €	27/10/2023	EURIBOR12M	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	IRS1008623.2A	SWAP	TAUX	11 537,00 €	29/10/2007	27/10/2023	C		28/10/2013	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux complexe (total)	0,00 €	0,00 €						0,00 €						0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	20 761,00 €	11 537,00 €						11 537,00 €						0,00 €	0,00 €	0,00 €	

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 31/12/2013.

(5) Indiquer l'indice de référence : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)			0,00 €	0,00 €		
Taux variable simple (total)			3 994,11 €	2 595,38 €		
25006 / 15915/10M€	4,125	0,671	3 994,11 €	2 595,38 €	A - 1	C - 1
Taux complexe (total)			0,00 €	0,00 €		
Total			3 994,11 €	2 595,38 €		

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	67,01 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	23 429,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	32,99 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	11 537,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

CUISINE CENTRALE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2013 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
28021 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	3 000 000,00	2 480 228,96	1	4,75		Taux fixe annuable à 4,2 %	Taux fixe annuable à 4,2 %	388 192,80		4,20	108 216,44	0,00	100,00
TOTAL C		3 000 000,00	2 480 228,96						388 192,80			108 216,44	0,00	100,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 000 000,00	2 480 228,96						388 192,80			108 216,44	0,00	100,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2013

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					5 181 157,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					5 181 157,00									
26015 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	31/01/2007	525 052,00	V	EURIBOR12M	3,60	1,58	EUR	A	P	O	A-1
27013 / mis253689eur/0268146	DEXIA CREDIT LOCAL (BEI)	26/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	100 000,00	V	EURIBOR12M	4,78	1,29	EUR	M	X	O	A-1
28021 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	3 000 000,00	C	Taux fixe annulable à 4,2	4,20	4,32	EUR	T	X	O	C-1
29008 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,89	1,62	EUR	A	C	O	A-1
30005 / 102210	CREDIT AGRICOLE - CIB	14/06/2010	26/10/2010	15/10/2011	450 000,00	V	TAM	1,34	2,61	EUR	A	P	O	A-1
31007 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	13/06/2012	42 900,00	V	EURIBOR03M	1,79	1,22	EUR	T	X	O	A-1
33020 / MIN281360EUR	LA BANQUE POSTALE	15/12/2013	27/12/2013	01/07/2014	63 205,00	V	EURIBOR03M	1,98	2,02	EUR	T	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					5 181 157,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 31/12/2013			ICNE de l'exercice		
						Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice	
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (7)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		4 194 183,47					227 408,30	137 134,24	21 916,99
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		4 194 183,47					227 408,30	137 134,24	21 916,99
26015 / 16848	N	0,00		411 286,20	13,16	V	EURIBOR12M	1,65	21 035,07	7 267,57	2 026,88
27013 / mis253689eur/0268146	N	0,00		77 725,26	13,92	V	EURIBOR01M	0,13	4 085,74	99,82	8,63
28021 / 200810001	N	0,00		2 480 228,96	14,84	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	113 459,54	108 216,44	16 839,97
29008 / 0904577	N	0,00		733 333,32	10,92	V	EURIBOR12M	1,23	66 666,67	9 808,00	749,22
30005 / 1022210	N	0,00		388 074,18	16,79	F		2,72	20 847,67	11 277,16	2 259,36
31007 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		40 330,55	18,96	V	EURIBOR03M	1,12	1 313,61	465,25	18,89
33020 / MIN281360EUR	N	0,00		63 205,00	20,25	V	EURIBOR03M	1,98	0,00	0,00	14,04
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (1)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		4 194 183,47					227 408,30	137 134,24	21 916,99

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	40,87 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	1 713 954,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	59,13 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	2 480 228,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	Nombre de produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	% de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2013 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	A 10.1

A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (coût historique)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX				
B17/21318/BATIMENTS				
25/03/2013	CUISINE CENTRALE	6 402,81 €		40
12/06/2013	CUISINE CENTRALE	2 730,30 €		40
12/06/2013	CUISINE CENTRALE	67 832,23 €		0
B17/2158/MATERIEL & OUTILLAGE				
07/05/2013	MATERIEL DE CUISINE	11 857,92 €		10
30/07/2013	VENTILATEURS/CHAMBRE FROIDE	1 702,99 €		10
18/09/2013	POSTE A SOUDER	331,75 €		1
B17/2158/MATERIEL RESTAURATION				
12/02/2013	EVAPORATEUR CHAMBRE FROIDE	2 087,83 €		10
12/02/2013	MOTEUR COUPE LEGUMES	410,27 €		10
28/02/2013	PLANCHA	917,85 €		10
11/10/2013	DETENDEUR	1 279,90 €		10
01/10/2013	VERRIN SAUTEUSE	1 165,56 €		10
05/03/2013	THERMOSCELLEUSE	5 762,42 €		10
19/04/2013	MATERIEL/MARCHE D'INTERET NATIONAL	4 988,99 €		10
30/04/2013	VENTILATEUR/MARCHE D'INTERET NATIONAL	907,90 €		10
15/05/2013	PLATEAU TRANCHEUR	857,03 €		10
B17/2184/MOBILIER				
27/08/2013	MOBILIER	1 865,95 €		10
B17/2188/ELECTROMENAGER				
04/02/2013	FOUR	18 080,48 €		5
26/08/2013	REGULATEUR ELECTRONIQUE ARMOIRE FRIGORIFIQUE	258,29 €		1
ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT				
MISE A DISPOSITION				
AFFECTATION				
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE				
DIVERS				
TOTAL GENERAL		129 440,47 €	- €	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C 1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013	

C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinets							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché territorial	A	1		1	1		1
Adjoint administratif	C	1		1	3		3
TECHNIQUE							
Ingénieur territorial	A				-	1	1
Technicien territorial	B	6		6	3	-	3
Adjoint technique territorial	C	37		37	27	5	32
Agent de maîtrise	C	7		7	8		8
MEDICO-TECHNIQUE							
Technicien paramédical de classe normale	B	1		1		1	1
SOCIALE							
MEDICO-TECHNIQUE							
SPORTIVE							
CULTURELLE							
ANIMATION							
POLICE MUNICIPALE							
EMPLOIS NON CITES (5)							
TOTAL GENERAL		53		53	42	7	49

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013	C 1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2013	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Activité Physique et Sportive	A	SP : Sportif			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	SP : Sportif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	C	SP : Sportif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
Activité Physique et Sportive	-					
Administrative	A	ADM : Administratif			Article 47 : recrutement direct sur emploi fonctionnel	
	A	ADM : Administratif			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	A	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	A	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	A	ADM : Administratif			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	A	ADM : Administratif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	A	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	A	ADM : Administratif			Article 38 : travailleurs handicapés	
	A	OTR : Mission non rattachable à une filière			Article 110 : collaborateurs de groupes de cabinets	
	A	OTR : Mission non rattachable à une filière			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	ADM : Administratif			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	B	ADM : Administratif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	B	ADM : Administratif			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	ADM : Administratif			Article 38 : travailleurs handicapés	
	C	ADM : Administratif			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	ADM : Administratif			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
Administrative	-					
Animation	B	ANIM : Animation			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	B	ANIM : Animation			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	ANIM : Animation			Article 38 : travailleurs handicapés	
	B	ANIM : Animation			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	ANIM : Animation			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	ANIM : Animation			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
Animation	-					
Culturelle	A	CULT : Culturel			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	A	CULT : Culturel			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	CULT : Culturel			article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel	
	B	CULT : Culturel			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	B	CULT : Culturel			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	B	CULT : Culturel			Article 38 : travailleurs handicapés	
	B	CULT : Culturel			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	C	CULT : Culturel			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
Culturelle	-					
Sanitaire et Sociale	A	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	A	MS : Médico-Social			Article 3-3 : besoin permanent	
	A	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
1	B	MS : Médico-Social	572		Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Arrêté
	B	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	MS : Médico-Social			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	C	MS : Médico-Social			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	C	MS : Médico-Social			Article 38 : travailleurs handicapés	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013	C 1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2013 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2013	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Sanitaire et Sociale	1					
Technique	A	TECH : Technique			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
	A	TECH : Technique			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
1	A	TECH : Technique	829		Article 3-3 : besoin permanent	CDI ou CDD
	B	TECH : Technique			Article 3-3 : besoin permanent	
	B	TECH : Technique			Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	
	C	TECH : Technique			Article 3 : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	
5	C	TECH : Technique	297		Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire [...]	Arrêté
	C	TECH : Technique			Article 3-3 : besoin permanent	
	C	TECH : Technique			Article 38 : travailleurs handicapés	
	C	TECH : Technique			Article 3-3 : besoin permanent	
	C	TECH : Technique			Article 38 : travailleurs handicapés	
Technique	6					
TOTAL GENERAL	7					

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme
 S : Social
 MS : Médico-Social
 MT : Médico-Technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Mission non rattachable à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépende de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

AMORTISSEMENTS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 – AMORTISSEMENTS METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	DELIBERATION DU
Seuil d'amortissement à 100 % : 380 Euros	n° 81 du 16/12/1996 et n°28 du 17/12/2001

PROCEDURE D'AMORTISSEMENT (linéaire, dégressif, variable)	CATEGORIES DE BIENS AMORTIES	DUREE (en années)	
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE			
Principe de l'amortissement linéaire sans prorata temporis : l'amortissement est calculé à compter du début de l'exercice suivant la date d'entrée en actif du bien, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année.	Constructions Frais d'études et de recherche Logiciels Autres immobilisations incorporelles Aménagement des constructions Réseaux de voirie Réseaux divers Matériel et outillage d'incendie Matériel et outillage de voirie Autres matériels et outillage Installations et agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier Autres matériels	50 ans 5 ans 2 ou 5 ans 1 an 20 ans 15 à 20 ans 15 à 99 ans 15 ans 5 ou 15 ans 1 à 15 ans 10 ans 2 à 10 ans 1 à 8 ans 2 à 10 ans 5 ou 10 ans	n° 81 du 16/12/1996, n° 86 du 19/06/2006 (MC2) et n°9-E017 du 14/12/2009 (Cuisine Centrale) et n°66-E013 du 17/12/12 (Stationnement)
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	Organismes publics Personnes de droit privé	15 ans 5 ans	n° 14-E031 du 15/12/2008
AMORTISSEMENT FACULTATIF			
CHARGES A ETALER	Nature : Subventions d'investissement transférables : Indemnités capitalisées : Dépenses exceptionnelles :	Durée de l'étalement: Durée d'amortissement du bien subventionné Durée des emprunts de refinancement 5 ans	

